

bulletin du militant

BFM

HEBDO

RÉUSSIR !

L'action C.F.D.T. du 24 juin doit constituer une réussite :

- Réussite face au patronat qui campe sur des positions intransigeantes en matière de réduction du temps de travail (appréciation restrictive des propositions contenues dans le rapport GIRAUDET) et qui prétend, cette année encore, rognier notre pouvoir d'achat...

- Réussite aussi face à un gouvernement qui laisse se creuser les inégalités, notamment par son opposition à toute revalorisation importante du S.M.I.C. ; face à un gouvernement qui entend restreindre notre droit à la santé, nos libertés...

- Réussite encore pour conduire la C.G.T. à retrouver le chemin de l'unité d'action, à ne pas se satisfaire du climat de désunion qu'elle entretient par ses initiatives unilatérales et partisanes...

- Réussite toujours pour affirmer la volonté d'action de notre organisation syndicale ; pour faire entendre la voix de la C.F.D.T. dans un contexte qui exige la mobilisation de toutes nos forces dans la mise en œuvre d'un processus d'action efficace...

- Réussite enfin et surtout dans l'intérêt des travailleurs auxquels nous devons offrir des perspectives nouvelles pour leur action collective...

Cette réussite sera d'abord affaire de volonté : volonté de toutes nos organisations, de tous nos militants d'inscrire le 24 juin, comme une étape importante de développement et de convergence de nos actions sur la réduction du temps de travail, le pouvoir d'achat, la revalorisation des bas salaires.

Le 24 juin, un enjeu important pour la C.F.D.T. : dans chaque entreprise tenons le pari, le résultat pèsera lourd dans la balance, vis-à-vis de nos adversaires... et de nos « partenaires » !

FGM CFDT

• Réussir l'action du 24 juin	1-2
• GARNIER (Redon) : la relance ?	3
• Assassinat d'un militant turc à Sochaux	3
• Intervention auprès de l'U.I.M.M. sur les droits et libertés	4
• Résultat d'élections professionnelles	4

ARRET DE TRAVAIL DE 2 HEURES MINIMUM LE 24 JUIN

La confédération C.F.D.T. a décidé de faire du 24 juin un temps fort d'action sur deux objectifs revendicatifs prioritaires : relèvement des bas salaires et garanties du pouvoir d'achat, réduction réelle du temps de travail.

La F.G.M.-C.F.D.T. se félicite de cette initiative qui s'inscrit pleinement dans le processus d'action mis en œuvre sur ces deux objectifs depuis le début de l'année. La F.G.M.-C.F.D.T. appelle donc toutes ses organisations à contribuer à la réussite de ce temps fort, notamment par un arrêt de travail de 2 heures minimum dans chaque entreprise.

Par le canal du syndicat et de l'union métal, chaque section syndicale a dû déjà recevoir « consignes » et matériel pour cette action, une action qui devrait être couronnée de succès dans la métallurgie pour les raisons invoquées ci-contre (colonne de gauche).

La C.G.T. n'a pas voulu d'action unitaire

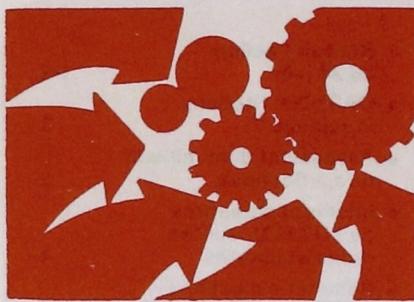
La C.F.D.T. a dû se résoudre à rappeler seule à cette action pour

le 24 juin car, une nouvelle fois, la C.G.T., pourtant avertie de longue date de nos propositions, a préféré faire « cavalier seul », choisi unilatéralement une autre date plus rapprochée pour court-circuiter notre initiative. La C.G.T. cherche ainsi à apparaître comme la seule organisation qui se bat tout en se complaisant dans un climat de division, et cela au détriment de l'ampleur et de l'efficacité de l'action, donc au détriment des intérêts véritables des travailleurs.

Donc, sauf coup de théâtre de dernière heure, l'action du 24 sera organisée par notre seule organisation, du moins au niveau national, car il est important dans chaque entreprise de rechercher l'unité d'action avec les autres organisations syndicales pour réaliser ce temps fort. Mais cela sans renier nos objectifs d'action prioritaires (évitons les vastes catalogues de revendications qui plaisent à tous, mais ne mobilisent personne) et notre démarche d'action : il vaut mieux organiser un débrayage de 2 heures qui permette une adhésion importante

suite page 2





suite de la page 1

tante des travailleurs à ce mode d'action que de décider 24 heures de grève qui serait seulement suivie par quelques militants !

Les récentes journées nationales d'action sur les problèmes de sécurité sociale et de droit à la santé, marquées par d'importantes difficultés avec la C.G.T. pour définir des modalités communes au sommet comme à la base, ont bien montré que les travailleurs du secteur privé se sont d'autant plus mobilisés quand les formes d'action étaient adaptées à la réalité de chaque entreprise, localité ou secteur géographique ; la grève « au clairon » ne marche pas ou ne marche plus et la C.G.T. devra bien en convenir, du moins si un jour prochain tombent ses œillères !

La situation actuelle des travailleurs, les enjeux de la période, l'affrontement stratégique avec la C.G.T. nous commandent en tout cas de tout mettre en œuvre pour une bonne mobilisation le 24 juin : **la C.F.D.T. doit apparaître comme ayant la capacité, à tous les niveaux de l'organisation, de mettre en œuvre sa stratégie d'action** ; notre crédibilité en dépend vis-à-vis du patronat, des pouvoirs publics, des autres organisations syndicales ; et enfin, nous ne pouvons décevoir les travailleurs qui nous font une confiance croissante (élections prud'homales, élections professionnelles, implantations nouvelles). Ce climat de désunion constitue un handicap certain et nous le déplorons, mais il ne peut nous servir de prétexte pour cultiver la passivité ou la résignation !

Des initiatives à prendre partout

D'une part, ce temps fort du 24 juin ne tombe pas comme « un cheveu sur la soupe » puisque axé sur des objectifs que nous popularisons depuis plusieurs mois et qui ont déjà fait l'objet de quantité d'ac-

tions de sensibilisation auprès des travailleurs dans nos syndicats et sections syndicales et de nombreuses luttes dans les entreprises.

Par ailleurs, alors que cet article paraît, tous nos militants doivent être déjà mobilisés sur le terrain à l'issue de réunions extraordinaires des conseils de syndicat et de section pour préparer cette action. Le temps qui reste pourrait être utilement mis à profit pour organiser une assemblée générale d'adhérents qui serait la bienvenue pour une meilleure prise en charge des actions décidées : il faut que le 24 juin repose sur le maximum de camarades conscients de l'importance de cette étape dans notre lutte.

Ainsi si tous les militants, relayés pour une grande partie de nos adhérents, « mettent le paquet », sur la réalisation de cette action, il sera d'autant plus facile de convaincre les travailleurs, notamment nos sympathisants dans chaque entreprise, d'agir avec nous le 24 juin. D'autant plus aisé si les sections syndicales ont antérieurement sensibilisé les travailleurs par le débat, l'information par tracts, l'enquête salaires, l'enquête durée du travail... comme nous avons voulu opérer depuis quelques mois.

Auprès de nos adhérents, des travailleurs, il faut bien montrer que cette action peut et doit avoir un impact, en liaison avec les négociations en cours :

- Au niveau de l'entreprise, réajustement des salaires avant les vacances et détermination de mesures immédiates de réduction du temps de travail.
- Au niveau régional professionnel fixation du montant des R.A.G. pour le relèvement des plus bas salaires.
- Au niveau national interprofessionnel, aboutissement positif des négociations avec le C.N.P.F. sur la réduction du temps de travail.

• Toujours au niveau national, en direction du gouvernement, par la fixation du nouveau montant du S.M.I.C. au 1^{er} juillet.

Les arrêts de travail doivent avoir pour objet de faire pression sur ces différents lieux de négociations, mais surtout sur les lieux les plus proches (directions d'entreprises, Chambres Patronales Territoriales) à partir de revendications précises.

L'imagination au pouvoir !

Réussir ce temps fort suppose bien entendu que nos revendications soient connues des travailleurs, comprises, acceptées. Mais il ne faut pas ignorer que le choix des formes d'action est primordial dans la mobilisation : pas le nième débrayage plus ou moins suivi du mois, pour aller à la manifestation... ou à la pêche, mais la recherche de modalités imaginatives, originales, alliant l'efficacité au spectaculaire.

— Efficacité de l'arrêt de travail dans l'entreprise.

— Effeet spectaculaire sur l'opinion pour rendre l'action perceptible.

Il n'existe pas de recette magique, mais chaque section syndicale et chaque syndicat peuvent réfléchir aux moyens à prendre pour tenir les deux bouts de la chaîne : un arrêt de travail massif qui se ressent sur la production ; des manifestations extérieures, notamment en direction des Chambres Patronales, susceptibles de « frapper » l'opinion (et non la manifestation-défilé).

Il faut créer une dynamique en « harcelant » la presse sur les initiatives prises, leur concrétisation. Dans tous les cas, intervention auprès de la direction de l'établissement, mais aussi pour que l'action ait un impact à l'extérieur :

— affichage des bulletins de salaires inférieurs à 3 000 F devant les chambres patronales, devant les mairies, dans les rues commerçantes, sur les marchés, avec animation sur une demi-journée ;

— rassemblements par zone industrielle en essayant d'associer les travailleurs d'entreprises où nous ne sommes pas présents... ;

— rassemblements/débats interprofessionnels ouverts à la population sur la réalité des salaires, des heures supplémentaires ;

— vente de produits en direct, avec des organisations paysannes avec informations sur la vie chère ;

— etc...

Ne laissons pas au patronat le monopole de l'imagination dans ses méthodes de contrôle et de répression. Pendant des années, la C.F.D.T. a été en pointe pour ses idées novatrices, ses formes d'action originales, sa pratique d'action démocratique : nous pouvons montrer le 24 juin que ce « capital » imaginatif, novateur, ne s'est pas dévalorisé !

GARNIER (Rehon - Ille-et-Vilaine)

LA RELANCE !

Depuis juillet 1979, les travailleurs et la C.F.D.T. occupent l'usine. Cette entreprise du machinisme agricole en est à sa 3^e faillite en 10 ans.

Produisant des outils de qualité dans une région où l'agriculture (et surtout l'élevage) est la 1^{re} ressource économique, l'entreprise représente un atout industriel primordial pour le pays de Redon.

C'est donc sur cette base que la C.F.D.T. continue la bataille pour redémarrer l'usine. Pendant des mois, les Pouvoirs Publics, les élus locaux se sont rejetté le dossier. Ce n'est que par l'action coordonnée de la C.F.D.T. qu'enfin la Chambre de Commerce de Rennes se charge de l'affaire Garnier.

L'espoir renaît, le projet C.F.D.T. d'un redémarrage à partir du machinisme agricole (faucheuses, ensileuses, traitement du fourrage du lizier, etc...) en rebâtissant une entreprise de taille moyenne pour s'assurer d'une continuité sérieuse, permet d'être partie prenante du débat avec la Chambre de Commerce.

Le 7 juin, la C.F.D.T. régionale a organisé une assemblée de militants de travailleurs avec la participation des organisations agricoles de la F.G.M., de la presse : c'était une nouvelle étape de la lutte.

Rapidement, maintenant nous souhaitons la négociation du redémarrage, en pleine saison pour éviter de laisser des creneaux de vente à l'importation.

Un matériel adapté au service d'une région, c'est aussi ne pas oublier que les besoins existent, malgré une conjoncture difficile liée aux ressources des agriculteurs.

Les multinationales étrangères continuent leur pénétration et les pouvoirs pu-

blics laissent aller. Une relance de ce secteur industriel est nécessaire : Rivièrel-Casalis, Braud et d'autres risquent de faire aussi les frais de la politique d'abandon du gouvernement.

La F.G.M. entend intervenir à tous les niveaux pour qu'une politique de soutien de cette industrie soit définie pour répondre aux problèmes d'emploi de milliers de travailleurs.

ACTIVITÉS FÉDÉRALES

Nous n'avons pas la place pour traiter ici d'un certain nombre d'activités fédérales sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir sans doute. Notons, toutefois :

— Conférence de Presse sur la sidérurgie le 20 mai : un document complet a été envoyé à chaque syndicat (F.G.M.-INFO n° 13).

— Conférence de presse sur le pouvoir d'achat et les bas salaires le 2 juin 1980 faisant le point sur la situation actuelle, nos objectifs, les résultats obtenus : document expédié aux Unions Métallos.

— Conférence de presse du 12 juin, avec des représentants de syndicats hollandais et belges, sur la situation dans la multinationale PHILIPS, à l'occasion de la semaine d'action organisée sous l'égide de la F.E.M. dans tous les établissements du groupe en Europe.

— Intervention auprès de l'U.I.M.M. sur les libertés syndicales (voir page 4).

— Réunion le 28 mai avec l'U.I.M.M. pour la discussion des astreintes du samedi après-midi et de nuit pour les non-continus de la sidérurgie.

— Première réunion exploratoire avec l'U.I.M.M. sur le regroupement de conventions collectives Métallurgie.

— Communiqué de presse dénonçant la limitation du droit de grève dans l'industrie nucléaire...

échos

Peugeot Sochaux : Assassinat d'un militant Turc

C'est avec beaucoup de tristesse que les adhérents et militants de l'Union Interprofessionnelle des syndicats C.F.D.T. de Montbéliard ont appris le meurtre, dans des circonstances troublantes, de leur camarade Yabuz MEHMET, ouvrier aux usines PEUGEOT de Sochaux.

MEHMET participait à la Commission Immigrés de la municipalité de Grand-Chamont, était membre de la section locale de la Confédération Syndicale des Familles et avait récemment été élu secrétaire de l'Association des Travailleurs Turcs de Montbéliard. Association qui a demandé à coopérer étroitement avec les syndicats C.G.T. et C.F.D.T.

La C.F.D.T. n'ignore rien de la situation difficile du mouvement ouvrier en Turquie où les bandes fascistes massacent impunément les militants de gauche et où de nombreux militants syndicalistes sont emprisonnés. La C.F.D.T. est d'ailleurs intervenue énergiquement pour la libération de ces derniers.

La C.F.D.T. tient à manifester son inquiétude dans des circonstances où de lourdes menaces (projet STOLERU) pèsent sur la sécurité d'emploi et de séjour des travailleurs immigrés dans notre pays.

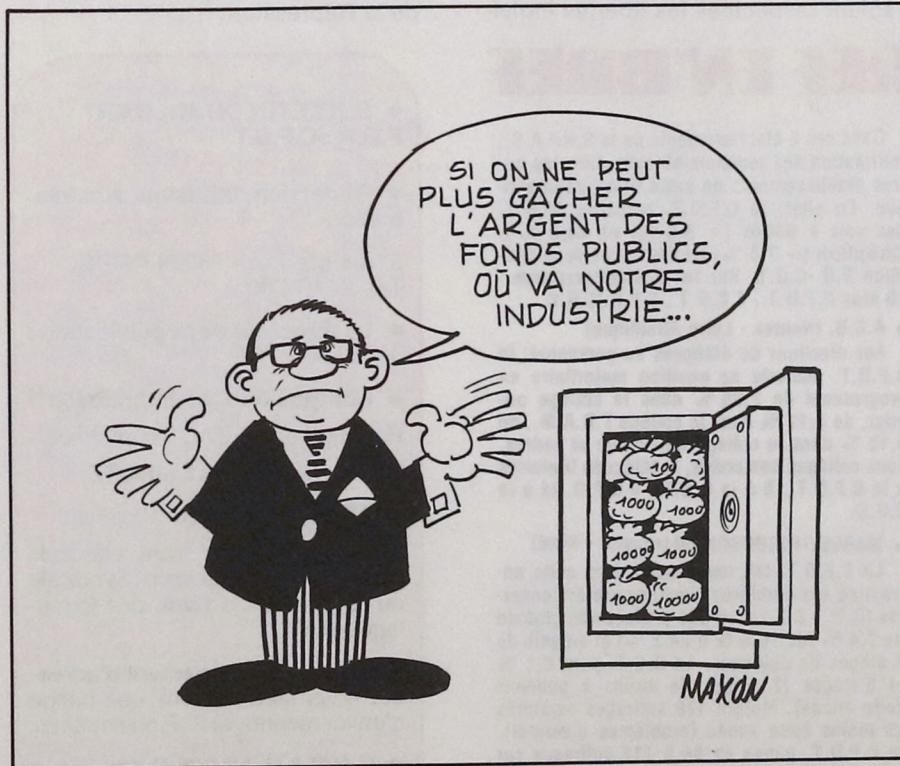
Elle ne peut s'empêcher de faire le lien entre cet événement tragique et les faits suivants : attentats déjà perpétrés en France contre des militants turcs et demeurés impunis : rumeur selon laquelle une réunion de fascistes turcs se serait tenue en Suisse, et au cours de laquelle aurait été décidée l'élimination physique de Turcs progressistes, socialistes et communistes ; diffusion massive dans certains ateliers des usines PEUGEOT à Sochaux de publications anonymes ; obligation faite à l'amicale turque, par la direction de PEUGEOT, de déménager locaux mis à sa disposition pour la raison que cette amicale avait décidé de coopérer avec les syndicats véritablement représentatifs de l'entreprise et les partis de gauche (et création d'une association turque rivale par les interprètes très utilisés par la direction de PEUGEOT) !

La C.F.D.T. demande que toute la lumière soit faite par les autorités judiciaires sur les circonstances de la mort de Yabuz.

Elle demande que la direction PEUGEOT accorde un jour de congé aux travailleurs turcs désirant assister à la cérémonie d'adieu.

A l'initiative de la C.F.D.T., la réunion des 20 organisations démocratiques du pays de Montbéliard, coordonnant l'action Immigrés, a organisé une manifestation silencieuse le samedi 14 juin à 15 h.

La F.G.M.-C.F.D.T. s'associe à la réprobation générale que suscite cet acte fascisant et apporte son soutien à l'action des militants immigrés et Français de la région de Sochaux-Montbéliard.



MÉTALLURGIE :

Les libertés syndicales menacées

Une délégation de la Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T. conduite par son Secrétaire Général a rencontré l'U.I.M.M., lundi 9 juin 1980.

Elle a exposé et dénoncé la répression dont sont l'objet dans de nombreuses entreprises de la Métallurgie, ses organisations, ses militantes et militants.

En effet, les atteintes aux libertés se multiplient :

- **Atteintes au droit de grève et intimidations financières :**

Notre Fédération et ses Syndicats font l'objet, à la suite de grèves, de multiples procès de dommages et intérêts alors qu'ils n'ont exercé que le droit constitutionnel.

- **Entraves multiples à la mission syndicale :**

Les délégués élus ou mandatés se voient imposer quotidiennement une série de mesures qui visent à rendre de plus en plus difficile leur mission (contrôle sociale accru, pénalisations et sanctions multiples, remise en cause d'acquis, pressions psychologiques....).

- **Tentatives de fichage informatique des travailleurs et des militants :**

Dans diverses entreprises, le « classement » selon les opinions politiques et syndicales devient une pratique.

- **Soutien direct de directions d'entreprises à des organisations syndicales proches d'elles :**

Ceci se traduit notamment dans plusieurs entreprises :

- par une quasi-interdiction d'embauche, dans les faits, de travailleurs soupçonnés d'être adhérents ou sympathisants C.F.D.T. ;

- par des entraves dans l'évolution des salaires et le déroulement de carrière de nos adhérents et militants ;

- par multiples autres priviléges à des syndicats qualifiés de libres.

Enfin, dans de nombreux cas, des directions cherchent à « monter » les agents de maîtrise et les cadres contre les syndiqués pouvant ainsi provoquer de véritables conflits entre catégories, dommageables pour la démocratie.

Il ne s'agit pas de cas isolés.

C'est bien un vaste mouvement de répression qui sévit aujourd'hui et qui s'élargit dans tous les secteurs.

Au cours de cette rencontre, la F.G.M. - C.F.D.T. :

- a mis en évidence la gravité de la situation et les risques réels que celle-ci pourrait entraîner pour l'ensemble des libertés dans l'entreprise et dans l'ensemble de la société ;

- elle a exigé de l'U.I.M.M. que soient respectées les libertés individuelles et collectives telles qu'elles découlent des lois et accords signés ;

- elle a rappelé que notre organisation, face aux procès de dommages et intérêts, n'accepterait en aucun cas de donner un sou au patronat ;

- elle a demandé que la négociation puisse s'ouvrir sur les droits syndicaux, en priorité :

- **l'élargissement des droits syndicaux dans les grandes entreprises,**

- **l'application des dispositions prévues par la Convention Internationale du Travail faisant obligation du paiement intégral du temps passé en congé-éducation, l'amélioration de la Loi de 1957.**

Toute tentative d'affaiblir le syndicalisme peut être grave pour la démocratie dans notre pays. Aussi, la F.G.M. - C.F.D.T. est décidée à tout mettre en œuvre pour que soient défendues et élargies les libertés syndicales. Dans ce sens, elle demande à l'ensemble de ses organisations, ses militantes et militants de développer chaque jour une action réelle, concrète et efficace pour la satisfaction des revendications prioritaires.

C'est ainsi, à travers les acquis, que grandira la crédibilité du mouvement syndical, que se rassembleront les travailleurs pour imposer les reculs qui s'imposent aux forces de la Répression.

EN BREF EN BREF EN BREF

ÉLECTIONS (suite)

PROFESSIONNELLES

- **CREUSOT-LOIRE (ex-MARREL) Rive-de-Giers - Loire**

Après l'importante progression enregistrée aux élections du Comité d'Entreprise (B.M. Hebdo n° 192), la C.F.D.T. confirme et amplifie le succès aux élections de délégués du personnel :

- dans le 1^{er} collège (551 inscrits), C.F.D.T. 42,73 % (+ 9,33 %) ;

- dans le 2^{er} collège (272 inscrits) C.F.D.T. 51,51 % (+ 9 %) ;

- tous collèges réunis C.F.D.T. 45,43 % ; C.G.T. 45,36 % ; C.F.T.C. 9,20 %.

- **MOULINEX (Caen - Calvados)**

La C.F.D.T. accroît sa position majoritaire dans cet établissement MOULINEX : dans le 1^{er} collège (2 072 inscrits), la C.F.D.T. obtient 83,2 % des suffrages exprimés (+ 1,5 %) contre 16,8 % à F.O. ; dans le 2^{er} collège (348 inscrits), la C.F.D.T. avec 42,2 % des voix obtient un siège au détriment de F.O.

- **FEREMBAL (Nancy - Meurthe-et-Moselle) : TOUS COLLÈGES CONFONDUS, la C.F.D.T. obtient 57,26 % des voix (+ 10 % et + 1 élu au détriment de la C.G.T.).**

- **S.N.I.A.S. Gâtins et Châtillon (Région Parisienne)**

Dans ces 2 établissements de la S.N.I.A.S., confirmation des résultats obtenus dans les autres établissements de cette firme aéronautique. En effet, la C.F.D.T. recueille 44,5 % des voix à Gâtins (+ 5,5 %) et 43,5 % à Châtillon (+ 7,5 %) au détriment de la coalition F.O.-C.G.T. Sur les 2 établissements : 10 élus C.F.D.T., 7 C.G.T., 5 F.O./C.G.C.

- **A.C.B. (Nantes - Loire Atlantique)**

Aux élections de délégués du personnel, la C.F.D.T. conforte sa position majoritaire en progressant de 2,25 % dans le collège ouvrier, de 3,11 % dans le collège T.D.A.M., de 6,12 % dans le collège ingénieurs et cadres. Tous collèges confondus, 6 délégués titulaires à la C.F.D.T., 5 à la C.G.T., 0 à F.O. et à la C.G.C.

- **MASSEY-FERGUSON (Marquette - Nord)**

La C.F.D.T. fait une percée dans cette entreprise aux dernières élections professionnelles (D.P. - C.E.) avec une profession globale de 7,4 % (de 16,8 % à 24,2 %) et un gain de 3 sièges de délégués. La C.G.T. perd 6,1 % et 5 sièges (2 sièges de moins à pourvoir cette année). Malgré 176 suffrages exprimés en moins cette année (problèmes d'emploi), la C.F.D.T. gagne de 84 à 112 suffrages sur les élections précédentes. Régression également de F.O. et de la C.G.C. (- 1,5 %).

- **BULLETIN DU MILITANT F.G.M.-C.F.D.T.**

- **Rédaction, diffusion, administration :**

5, rue Mayran - 75009 PARIS
Tél. 247.74.00

- **Le directeur de la publication :**
Jean LAPEYRE

- **Composition et impression :**
Est-Imprimerie, ZAC Tournebride - 57160 MOULINS-LÈS-METZ

- **Abonnement :** 90 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

- **Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.**

- **C.P.P.A.P. N° 636 D 73.**